

Colmar, le 09 décembre 2013

La directrice académique
des services de l'éducation nationale
du Haut-Rhin

à

- Monsieur le président de l'université de Strasbourg
 - Monsieur l'administrateur provisoire de l'ESPE
 - Monsieur le directeur du centre de formation
aux enseignements bilingues de l'ESPE
- pour information**
- Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale
 - Mesdames et Messieurs les directeurs
pédagogiques des établissements spécialisés
 - Mesdames et Messieurs les directeurs adjoints
de S.E.G.P.A.
s/c de Madame ou Monsieur le principal
 - Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles
élémentaires et maternelles
- pour information et communication aux
enseignants de leur établissement
(y compris ceux momentanément en congé)**

**Objet : Poste d'enseignement dans une classe bilingue – rentrée scolaire
2014**

Cette circulaire concerne uniquement les professeurs des écoles et les instituteurs qui n'ont jamais exercé en allemand dans une classe bilingue, et qui souhaitent s'essayer à un poste fléché allemand.

Dans le cadre de la rentrée scolaire 2014 **la possibilité est offerte aux enseignants, nommés à titre provisoire ou définitif, de s'essayer pendant un an à un poste bilingue.**

Deux types de demandes peuvent être faites :

1. postes fléchés allemand (2 x 12h allemand) : les candidats assureront la conduite des activités et de l'enseignement **en allemand** dans deux classes (dans la mesure du possible, les 2 classes seront de même niveau). L'enseignement en allemand est assuré en alternance par journées entières (exemple : lundi et jeudi dans une classe – et mardi et vendredi dans une autre classe)

2. postes fléchés mixtes (12h français + 12h allemand) : les candidats assureront, sur une seule et même classe, la conduite des activités et de l'enseignement **en allemand et en français**. (exemple : lundi : allemand - mardi : français...).

Les enseignants volontaires pourront exercer **uniquement à temps complet**.
Les enseignants nommés à titre définitif bénéficieront de la **réservation de leur poste d'origine pendant un an**.

Les personnes souhaitant bénéficier de cette possibilité à la rentrée scolaire 2014 sont priées d'adresser leur candidature, **pour le 10 janvier 2014 délai de rigueur** (copie à adresser à l'inspecteur de circonscription) à :

Direction académique des services de l'éducation nationale du Haut-Rhin
Division du Premier Degré – Gestion Collective
21, rue Henner
B.P. 70548
68021 COLMAR Cedex



Division du 1^{er} degré
Bureau de la
gestion collective
des personnels

Dossier suivi par
Catherine BOUILLET
2^{ème} Bureau

Implantation
Cité administrative
Bâtiment C
3, rue Fleischhauer
COLMAR
Téléphone
03 89 24 81 29
Fax
03 89 24 81 36
Mél.
i68d1@ac-strasbourg.fr

Adresse Postale

21, rue Henner
B.P. 70548
68021 Colmar cedex

Les candidatures seront examinées par une commission d'habilitation sur la base des critères suivants :

- compétences linguistiques - parfaite maîtrise de la langue allemande
- intérêt pour l'innovation pédagogique,
- capacité à travailler en équipe.

Cet entretien se déroulera fin janvier 2014. Les candidats seront convoqués par mes services.

Pour tout renseignement complémentaire concernant les compétences souhaitées pour enseigner dans le bilingue, vous pouvez contacter Mme Marguerite Knuchel, chargée de mission pour le bilinguisme, au 03.89.24.87.19 ou par mail à marguerite.knuchel@ac-strasbourg.fr

Les candidats qui auront reçu un avis favorable de la commission d'habilitation devront participer au mouvement intra-départemental pour demander les postes bilingues qui les intéressent.

p. la directrice académique,
l'inspecteur de l'éducation nationale
adjoint à la directrice académique

signé : Martin Arlen